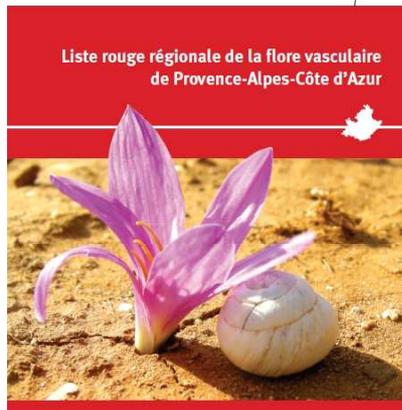




## La liste rouge régionale de la flore de Provence-Alpes-Côte-d'Azur est publiée

*La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dispose désormais de sa liste rouge régionale  
de la flore vasculaire sous forme de fascicule*

La disparition des espèces est un problème majeur en matière de biodiversité. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), à travers la production et la mise à jour de listes rouges, évalue l'état de conservation des espèces dans le monde et identifie les menaces qui pèsent sur celles-ci.



Etablies conformément aux critères de l'UICN, les listes rouges régionales visent à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle du territoire régional. Elles se déclinent par groupes taxonomiques.

La liste rouge régionale de la flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été réalisée par le Conservatoire botanique national méditerranéen et le Conservatoire botanique national alpin en lien avec une cinquantaine d'experts régionaux.

La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, aux reliefs contrastés, du niveau de la mer jusqu'à plus de 4000 mètres d'altitude, située à l'interface de la zone tempérée et de la zone méditerranéenne, présente une forte diversité et originalité floristiques. **Avec plus de 3400 espèces indigènes recensées, elle abrite 65 % des espèces françaises.** La présence de vastes refuges glaciaires lui confère une forte responsabilité nationale et même européenne pour la conservation des espèces (survie de plantes de l'ère tertiaire que l'on retrouve uniquement au cercle polaire,

phénomènes de différenciation d'espèces). Ainsi, on peut noter 31 espèces strictement endémiques de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et 95 espèces endémiques partagées avec nos voisins italiens sur les Alpes, le littoral et les Iles méditerranéennes.

**Une richesse exceptionnelle et pourtant menacée :** la destruction et la modification des milieux naturels figurent aux rangs des principales menaces (urbanisation du littoral, artificialisation des milieux naturels, drainage des zones humides et dégradation de la qualité des eaux, intensification de l'agriculture...) En revanche, les effets du changement climatique ne sont pas perceptibles sur la flore menacée.

L'examen des espèces passées au crible de la méthode UICN a permis de les classer en différentes catégories :

- **49 espèces sont en danger critique d'extinction,**
- **118 espèces en danger**
- **200 espèces vulnérables.**

**Soit près de 11% des espèces de la flore qui sont menacées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Depuis les dernières décennies, **26 espèces ont disparu de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur à cause des aménagements sur le littoral ou en altitude, des disparitions de zones humides et de l'eutrophisation des eaux, ainsi que des modifications des pratiques agricoles.** A noter que par voie de

conséquence, 5 espèces ont disparu de France comme l'Orchis à bourse (*Anacamptis collina*) de la famille des orchidées. Pour faire face à ces menaces, des actions sont mises en place à travers les plans d'actions nationaux et régionaux.

### **Des actions de conservation, mais aussi des actions de connaissance à amplifier :**

En effet, 10 % des espèces sont méconnues et n'ont pas pu avoir de catégorie attribuée après être passée au crible de la méthode UICN.

**Le fascicule « Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Provence-Alpes-Côte-d'Azur », publié en avril 2016, a été rédigé par :**

- Virgile NOBLE Conservatoire botanique national méditerranéen
- Jérémie Van Es , Conservatoire botanique national alpin
- Julie Delauge, Responsable du Pôle Biodiversité régionale du CEN PACA
- Céline Hayot de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Dorothée Meyer de la DREAL PACA

**Il est téléchargeable librement sur les sites internet du Conservatoire botanique national alpin et du Conservatoire botanique national méditerranéen, de SILENE et du CEN PACA.**

### **Les partenaires financiers :**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL PACA) ont financé les deux conservatoires botaniques nationaux et le CEN PACA pour qu'ils mènent à bien ce projet.



**Les Conservatoires Botaniques Nationaux alpin et méditerranéen sont des établissements publics, agréés par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (reconnaissance législative article L414-10 du code de l'environnement). Ils exercent des missions de connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi naturels, d'identification et de conservation de la flore et des habitats rares et menacés, d'expertises scientifiques et techniques auprès des services de l'Etat et des collectivités et de sensibilisation du public (article D 416 et suivants du code de l'environnement)**

### **CONTACTS PRESSE :**



**CBN Alpin :**  
**Bertrand LIENARD**  
**06 33 21 60 66**  
**Jérémy Van Es**  
**06 71 84 61 73**



**CBN Med :**  
**Sylvia LOCHON-MENSEAU**  
**06 76 84 69 43**  
**Virgile NOBLE**  
**04 94 16 61 46**

### **Plus d'infos sur :**

- [Cbn-alpin.fr](http://Cbn-alpin.fr)
- [cbtnmed.fr](http://cbtnmed.fr)
- [flore.silene.eu](http://flore.silene.eu)